

1. Commune de CHOUZELOT, photo du 22 janvier 2017

Epandages de lisier, la LOUE est en contrebas.
Photo envoyée par un promeneur.



2. Entre Arc-et-Senans et Cramans, photo envoyée le 23 janvier 2017 :

La parcelle est grande, entre 2 et 3 hectares, en bordure de route, l'épandage a nécessité plusieurs voyages, ce qui indique l'impunité dont sont certains de bénéficier les contrevenants.

Comme l'a confirmé certains jugements récents...

Photo prise par un adhérent.

